



## DIRECTION DES ROUTES

 DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT (\*) DEMANDE DE DEPOT TEMPORAIRE (\*)

Code de la voirie routière L113-2

(\*) **Renseignement obligatoire****1- LE DEMANDEUR**  Particulier  Service public  Maître d'œuvre/conducteur d'opération  Entreprise

Nom (\*) : Prénom :  
Raison sociale : Représenté par :  
Qualité : (\*)  Particulier  Conducteur d'opération  Concessionnaire  
 Maître d'œuvre  Entrepreneur  
Adresse (\*) – Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Lieu-dit :  
Code postal : Commune :  
Téléphone (\*) :  
Courriel (en majuscules) : @

***Si le bénéficiaire est différent du demandeur (Donneur d'ordre) :***

Nom (\*) : Prénom :  
Raison sociale : Représenté par :  
Adresse (\*) – Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Lieu-dit :  
Code postal : Localité :  
Téléphone (\*) :  
Courriel (en majuscules) : @  
Qualité : (\*)  Particulier  Conducteur d'opération  Concessionnaire  
 Maître d'œuvre  Entrepreneur

***Pour les entreprises travaillant pour le compte de concessionnaires, ou autres tiers, il est indispensable que soient renseignées les informations relatives au demandeur ET au bénéficiaire***

**2- LOCALISATION**

Voie concernée - Route départementale n°

Hors agglomération  En agglomération  
Adresse (\*) – Numéro : Extension : Nom de la voie :  
Lieu-dit :  
Code postal : Commune (\*) :

**3- MOTIF DE L'OCCUPATION (\*)**

Demande initiale  Prolongation Référence du permis de stationnement :  
 Echafaudage  Stationnement d'une benne  Dépôt de matériaux  Clôture de chantier  
 Stationnement de véhicules  Véhicules légers  Poids-lourds

Objet du stationnement :

 Autres :**Demande faisant suite à une autorisation d'urbanisme :**

Référence de la demande : Date de la demande :

**Etat des lieux :** Préalablement à la délivrance de l'autorisation, et à l'issue de sa date d'expiration, un état des lieux pourra être effectué par le service en charge de la gestion du domaine public départemental.

4- DESCRIPTION DE L'OCCUPATION (*)		
<input type="checkbox"/> Sur trottoir	<input type="checkbox"/> Sur accotement / dépendances	<input type="checkbox"/> Sur chaussée
+ Dimension du matériel concerné : Hauteur :	Largeur :	Profondeur :
+ Surface occupée :	m <sup>2</sup>	
+ Nombre de place(s) de stationnement occupée(s) :		

5- PERIODE DE L'OCCUPATION (*)	
Date de début / de mise en place :	Date de fin :
Durée prévisionnelle de l'occupation (en jours calendaires) :	

6- PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE
+ Plan de situation (*) permettant la localisation du terrain et de l'emplacement exact de l'occupation
+ Plan des lieux avec délimitation de la zone occupée (1/1000 <sup>ème</sup> , 1/500 <sup>ème</sup> ) (*)
(Tous les documents graphiques doivent être établis à des échelles permettant une bonne lecture et une parfaite compréhension)

5- ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE / BENEFICIAIRE
--

Je soussigné, \_\_\_\_\_, auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.  
Je m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée et à ne pas stationner ou faire le dépôt avant de l'avoir obtenue.  
Je m'engage à acquitter, si elle est instituée et sauf cas d'exonération prévu par la loi, la redevance d'occupation du domaine public correspondante au profit du Département.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ ou Raison sociale : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

La demande est établie en un (1) exemplaire qui est à déposer un (1) mois à l'avance à la mairie de la commune concernée qui la transmettra, pour instruction à la subdivision correspondante- Direction des Routes- Département de la Vienne.  
Pour information, le délai d'instruction est de 20 jours en moyenne à réception de la demande complète au service instructeur.  
En l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception du dossier complet par la Subdivision, l'autorisation sera réputée refusée.

NB : Si les travaux envisagés doivent perturber la circulation, une demande d'arrêt de circulation devra être déposée, auprès de la Subdivision concernée- Direction des Routes- Département de la Vienne hors agglomération, ou auprès de la mairie en agglomération.

**(\*) Renseignement obligatoire**

Les informations vous concernant sont collectées par le Département de la Vienne dans le cadre de votre demande d'arrêt de police de la circulation. Ce traitement relève de l'obligation légale du Département de la Vienne de gestion de son domaine ; les finalités en sont l'instruction et le suivi de votre demande. Vos données sont destinées aux services instructeurs du Département de la Vienne, et, le cas échéant, à ceux de la commune ou l'EPCL du lieu concerné par votre demande. Ces données sont obligatoires et nécessaires pour l'instruction de votre dossier. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité de traiter votre demande. Les informations sont conservées par le Département de la Vienne pendant la durée de validité de l'arrêt du Président du Conseil Départemental portant autorisation d'occupation du domaine public, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine. Le traitement du dossier ne fait pas l'objet d'une décision automatisée. Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès aux données vous concernant ainsi qu'un droit de rectification et de limitation, dans les conditions prévues par ces textes. Enfin vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire de contact sur le site internet lavienne86.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, introduire une réclamation auprès de la CNIL.